



APPLICATION D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS EN CAS DE CRISE MAJEURE

DOSSIER DE PRESSE

À l'occasion de l'accueil par la France de l'EURO 2016 à compter du 10 juin 2016 et conformément à l'engagement pris par le Premier ministre, le ministère de l'Intérieur lance en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG) l'application SAIP, pour « Système d'alerte et d'information des populations ».

Cette application pour smartphone sera disponible gratuitement le 8 juin 2016 sur les stores Apple (iOS) et Google (Android), en français et en anglais. Elle prolonge le SAIP existant (sirènes), et complète l'éventail des dispositifs d'alerte (signalétique urbaine, information diffusée oralement sur le terrain par les forces de sécurité ou via les médias, réseaux sociaux ...).

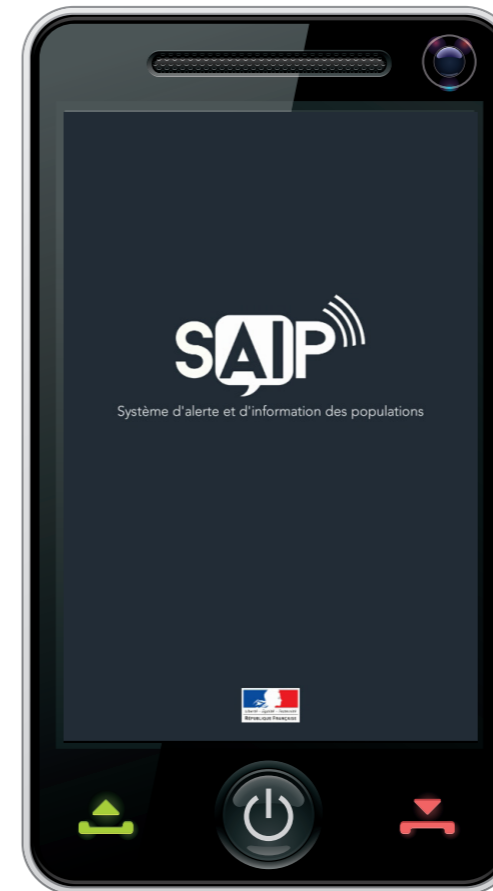
L'application place d'emblée au cœur de son système la fonction de viralisation, pour permettre à ses utilisateurs d'être ambassadeurs des messages de sécurité en cas de crise majeure. Ce concours citoyen démultiplie la seule capacité de diffusion de la puissance publique.

Dans sa première version, cette application permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.

L'application permet également à l'utilisateur de recevoir et de relayer des notifications d'alertes qui se déclencheraient dans une zone autre que celle où il se trouve. Il est ainsi possible d'enregistrer sur l'application jusqu'à huit zones géographiques différentes (codes postaux, communes) afin d'être informé en cas d'alerte dans l'une de ces zones.

Outre ces messages d'alerte et la possibilité de les partager, l'application délivre également les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte et de la zone dans laquelle l'utilisateur se trouve. Dans un objectif de prévention, des informations d'ordre comportemental sont également disponibles sur l'application, hors alerte.

L'application SAIP est évolutive : construite pour être simple et fonctionnelle via un système de *push top-down*, elle a vocation à s'élargir à d'autres fonctionnalités au fil de ses mises à jour, en restant à l'écoute des remontées de ses utilisateurs – internautes, comme acteurs de la sécurité et du secours.



COMMENT RECEVOIR CES ALERTES ?

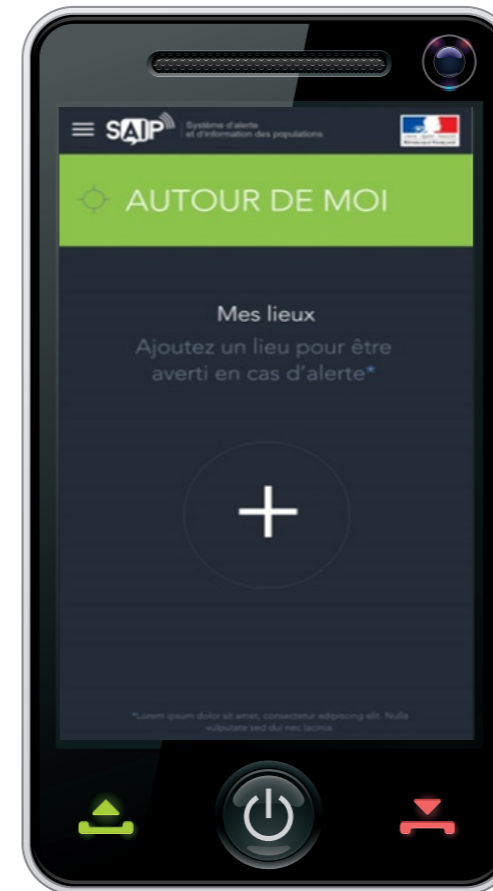
Une fois l'application installée, deux options permettent de recevoir ces alertes :

- **L'application permet de recevoir des notifications d'alertes relatives à certaines zones prédéterminées par l'utilisateur grâce à la fonctionnalité « Suivre un lieu ».** Il est possible d'enregistrer jusqu'à huit communes, en indiquant leur code postal, pour être alerté en cas de danger signalé sur ces sites.

- **Si l'utilisateur accepte la géolocalisation :** dès qu'il entre dans une zone à risque, où s'il est présent sur la zone au moment de l'événement, il reçoit une alerte précisant la nature du danger et le comportement à adopter.

Il est possible d'utiliser ces deux fonctions simultanément.

L'application garantit le respect de la vie privée de ses utilisateurs : aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés, même en cas de géolocalisation.



QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UNE ALERTE SE DÉCLENCHÉ ?

En cas d'événements exceptionnels de sécurité publique mobilisant l'intervention de la police et de la gendarmerie, ou de sécurité civile nécessitant l'intervention de secours (Sapeurs-pompiers), un écran de notification apparaît sur le smartphone de l'utilisateur concerné.

Si l'utilisateur a choisi d'enregistrer la zone en alerte dans « [ses] lieux », il reçoit une simple notification.

Si l'utilisateur est géolocalisé dans la zone de danger, un écran dit « de sidération » s'impose sur le téléphone quel que soit l'affichage en cours.



L'utilisateur peut ensuite appuyer sur le « bouton » « **Je m'informe** » qui figure sur l'écran « de sidération » et ainsi accéder à un écran donnant des informations et des consignes précises concernant l'état de la situation en cours ainsi que le comportement immédiat à adopter.



L'utilisateur peut alors :

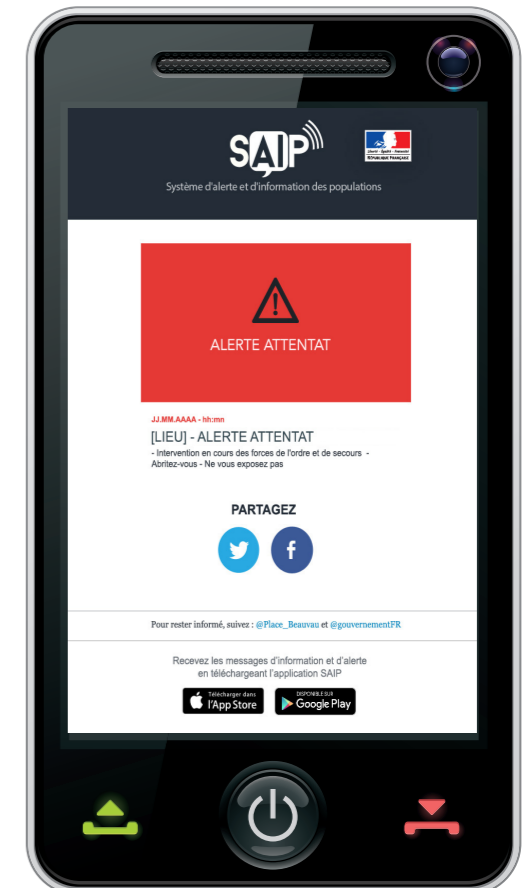
- fermer l'application en touchant la zone « **J'ai compris** » ;
- sélectionner chacune des consignes pour avoir accès à une information plus détaillée.



En bas de l'écran, l'utilisateur est invité à toucher la zone de l'écran « **Comment agir** » : un menu déroulant affiche l'ensemble des consignes de sécurité à suivre en fonction du type d'événement en cours.



L'application invite ses utilisateurs de relayer sur les réseaux sociaux les alertes en cours, permettant ainsi de contribuer à accélérer la viralisation des messages de sécurité.



HORS ALERTE, UN OBJECTIF DE PRÉVENTION

Dans un objectif de sensibilisation des populations et de prévention des risques, les informations relatives aux bons comportements à adopter sont également disponibles sur l'application hors alerte.



MISES A JOUR

L'accessibilité est une priorité pour le Gouvernement : dès la prochaine mise à jour, l'application prendra en compte les normes d'accessibilité pour l'ensemble des personnes en situation de handicap.

Une version plus complète de l'application, intégrant l'ensemble des autres risques majeurs de sécurité civile (inondation, avalanche, séisme...), est en préparation.

CAMPAGNE D'INFORMATION

Pour informer la population sur la disponibilité de cette application, le Service d'information du Gouvernement (SIG) a déployé un important dispositif d'insertions presse et de campagne digitale.

Objectifs :

- Incitation au **téléchargement** de l'application dès son lancement
- **Notoriété** de l'application

Cibles prioritaires :

- Les **supporters** (stades, fans zones, bars, fans de foot)
- **Les personnes vivant autour des stades** qui accueillent l'Euro 2016
- Le grand public



